



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

AUG 26 1983

UN

Distr.
GENERALE

S/15560/Add.33
24 août 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI LE
CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct suivant.

La liste complète des questions dont est saisi le Conseil de sécurité figure dans les documents S/15560, daté du 11 janvier 1983, S/15560/Add.8, daté du 3 mars 1983, S/15560/Add.12, daté du 31 mars 1983, S/15560/Add.19, daté du 20 mai 1983, S/15560/Add.31, daté du 15 août 1983 et S/15560/Add.32, daté du 18 août 1983.

Au cours de la semaine qui s'est terminée le 20 août 1983, le Conseil de sécurité est intervenu au sujet des questions suivantes :

Lettre datée du 2 août 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir S/15560/Add.31)

Le Conseil de sécurité a poursuivi l'examen de la question à sa 2467^{ème} séance, tenue le 16 août 1983. Le Président, avec l'assentiment du Conseil, a invité, outre les représentants qui l'avaient déjà été précédemment, le représentant de la Somalie, sur sa demande, à participer au débat sans droit de vote.

Lettre datée du 8 août 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir S/15560//Add.32)

Le Conseil de sécurité a poursuivi l'examen de la question à sa 2468^{ème} séance, tenue le 16 août 1983. Le Président, avec l'assentiment du Conseil, a invité, outre les représentants qui l'avaient déjà été précédemment, les représentants de l'Inde, de la République démocratique allemande et de la Tchécoslovaquie, sur leur demande, à participer au débat sans droit de vote.